

Réhabilitation et extension du Pôle Santé

Les travaux ont été conduits sous maîtrise d'ouvrage communale mais s'inscrivent dans une démarche multi-partenariale entamée il y a désormais plus de 3 ans dont les caractéristiques principales ont été les suivantes :

- le maintien de la présence médicale obtenu grâce à l'implication du réseau, à la motivation des médecins environnants, au soutien de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), du Conseil Départemental et du Conseil Régional et à l'action de la coordinatrice du Contrat de Local de Santé (CLS) de l'époque Mme Clothilde CHOHN, un projet inédit et innovant a pu être construit sur Nieul suite au départ précipité du Dr FOUILLE en décembre 2021.

Afin de maintenir la file active de patients sur la commune, d'assurer la continuité de soins en particulier pour les plus fragiles, personnes âgées et poly-pathologiques initialement, des permanences médicales ont été organisées par les médecins de différentes communes environnantes les Docteurs Caillaud, Cosset et Mémeteau des Clouzeaux et le Docteur Guillaumet de Grosbreuil, rapidement secondés d'un pool conséquent de remplaçants. L'objectif à terme étant de sécuriser et accompagner ces jeunes médecins vers une future installation. L'équipe s'est étoffée rapidement d'un interne SASPAS, d'une infirmière Asalée, et du tutorat d'une IPA. La dynamique initialement instaurée par une formation en communication d'équipe de soins primaires ayant réuni les acteurs médicaux et paramédicaux des différentes communes, s'est poursuivie par la création d'une MSP secondaire rattachée au cabinet médical des Clouzeaux assurant ainsi une dynamique pérenne à l'échelle du bassin de population. Ce nouveau projet a fédéré les professionnels dans un investissement plus concret au sein de la CPTS, en particulier après recueil des freins et leviers pour une installation des jeunes médecins (télé-expertise, accès facilité au second recours, amélioration du lien ville-hôpital, permanence de soins...)

La municipalité s'est de son côté fortement engagée dans cette perspective car au-delà de l'acquisition initiale du bâtiment par le rachat de l'ancien cabinet médical fin 2021, et de sa réfection ponctuelle, les moyens techniques (informatique, mobilier) et humains (secrétariat) nécessaires à la gestion de l'activité sont intégralement supportés par la commune.

Le Pôle Santé est ainsi principalement composé :

- pour la partie médecins : de 3 cabinets, 1 salle de réunion, 1 salle d'attente, 1 bureau secrétariat, 1 local rangement et de sanitaires,
- pour la partie para-médicaux : de 2 cabinets infirmiers, 3 locaux orthophonistes, 1 local partagé diététicienne et psychologue, 1 salle d'attente, des sanitaires et 1 local rangement.

Des espaces communs (tisanerie, logement de fonction faisant office de salle de réunion) viennent compléter les fonctionnalités du bâtiment et permettent notamment l'organisation de réunions pluridisciplinaires, de réseau ou de coordination par la MSP « Les Colibris ».

Les travaux réalisés consistaient à la fois à une réhabilitation du cabinet médical existant dans lequel plusieurs activités précitées cohabitaient déjà, mais également à son extension afin de pouvoir intégrer sur un site unique une majorité très importante des activités médicales et para-médicales dont la commune bénéficie.

L'enveloppe financière affectée au projet s'élève à près de 1,5 million d'euros.

Nous avons bénéficié de plusieurs soutiens institutionnels qui ont permis de pouvoir réaliser ce projet, à savoir ceux :

- de l'Etat via la DETR à hauteur de 250 000€
- de l'Union Européenne via le FEDER à hauteur de 185 000€
- du Conseil régional des Pays de la Loire via le fonds relatif aux MSP à hauteur de 150 000€
- du Conseil Départemental via le fonds de soutien aux Maisons de santé à hauteur de 93 000€

Outre, l'éligibilité au FCTVA, un recours à l'emprunt de 400 000€ a été nécessaire pour présenter à l'équilibre le budget de ce projet.

